



Deduction entretien chaudiere de la caution

Par **amatt**, le **11/01/2008** à **10:20**

bonjour, mon problème est simple.

le 1er 11 2007 je suis devenu locataire d'un appartement.
le 1er 11 2008, j'ai déposé mon préavis de 3 mois,
le 1er 12 2008, j'ai quitté l'appartement
le 4 12 2008 a eu lieu l'état des lieux lié à mon départ.
le 10 01 2008, l'appart a été réloué.

dans mes charges était compris un entretien de chaudière annuel.
à deux reprises, j'ai contacté la société maintenant la chaudière pour planifier un rendez-vous
(sur mes horaires de travail).
À deux fois la société ne s'est pas déplacée prétextant des interventions urgentes en cours ..
la seconde fois était le 29/11/2008.

aujourd'hui en date du 11 janvier, l'agence immobilière me prévient qu'un entretien aura lieu à
mes frais (et donc sera déduit de ma caution que je n'ai jamais récupéré) ... je trouve ça
absurde, j'ai payé des charges donc l'entretien aurait dû être compris dans ces charges ..

que faire ?

Par **amatt**, le **22/01/2008** à **10:39**

pas de réponses ? :s